



LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SOLIDAIRE FACE À LA CRISE

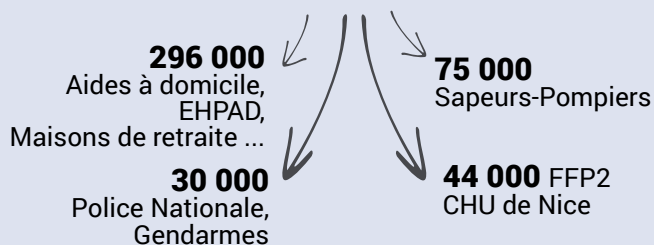


● #COVID19 | CE QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

POUR LA SANTÉ DE TOUS



445 000
MASQUES DISTRIBUÉS



5 000 LITRES
de gel hydroalcoolique
distribués aux aides à domicile
et EHPAD



1 MILLION
DE MASQUES COMMANDÉS



100 000 EUROS
Une subvention octroyée
à l'Institut Pasteur pour contribuer
au développement d'un vaccin.

300 000 EUROS
prévus pour soutenir les projets
de recherche sur le COVID-19
dans les Alpes-Maritimes

DANS CHAQUE CANTON, 100 % DES EHPAD ET SAAD APPROVISIONNÉS

Depuis le 16 mars, le Département des Alpes-Maritimes a délivré plus de 445 000 masques

Le Département des Alpes-Maritimes a fait le choix de s'impliquer pour pallier à la pénurie de masques sur son territoire et de ne pas attendre le déblocage des stocks de l'état intervenu le 21 mars.

La répartition est opérée par les agents de la collectivité et livraison est assurée par les équipes de FORCE 06 dans les EHPAD et Résidences Autonomie.

MAIS AUSSI :

- en date du 4 avril, un courrier de Charles Ange GINESY, a été adressé à Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, lui demandant d'engager sans attendre le dépistage des résidents et des personnels au moyen de tests sérologiques de l'EHPAD « La Riviera », à Mougins.
- En date du 7 avril, demande de Charles Ange Ginesy à l'ARS PACA de la tenue urgente, d'une réunion stratégique pour définir les modalités de la généralisation de ces tests dans tous les EHPAD et une méthode d'action en cas de tests positifs, afin d'assurer la protection de tous et tout particulièrement de nos aînés.

POUR SOUTENIR VOTRE ÉCONOMIE

15 MILLIONS D'EUROS



5 M€

pour les entreprises,
les commerçants
les artisans
et les agriculteurs

Avance remboursable
de 4 000 à 10 000 €



2,16 M€

pour le fonds régional
Covid-Resistance à
destination du tissu
économique local



100 À 200 €

pour la garde d'enfant
des parents actifs



6 000

tablettes numériques
mises à disposition
pour assurer le suivi
pédagogique des
collégiens

À DESTINATION DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Dès le 8 mars, le Département des Alpes-Maritimes et les chambres consulaires ont décidé de s'associer dans la mise en place d'un fonds d'urgence à destination des entreprises, artisans, commerçants et agriculteurs de notre territoire qui allaient être touchés par la crise sanitaire qui était devant nous.

Le Département des Alpes-Maritimes, au côté des chambres consulaires et de l'ensemble des collectivités du 06 (la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté de Communes Alpes Azur et la Communauté d'Agglomération Pays des Paillons) a lancé sous l'égide de la CCINCA, le vendredi 20 mars, le déblocage d'un fonds d'urgence exceptionnel

Le Département des Alpes-Maritimes finance ce fonds à hauteur de 62% soit un montant de 5 millions d'Euros.

Face à l'ampleur de cette crise historique, le Département a décidé encore plus loin en annonçant la participation de la collectivité au Fonds COVID-Résistance lancé par la Région Sud-PACA à hauteur de 2,16 millions d'euros. Cette aide supplémentaire permettra à chaque intercommunalité d'agir au plus près de son tissu économique local.

POUR LES COLLÉGIENS

Pour les élèves dont les familles ne disposent pas de matériel informatique à domicile, les collèges ont été en mesure de faire le recensement et de mettre à disposition gratuitement sous forme de prêt des tablettes, propriété du Département afin de permettre la poursuite de la continuité pédagogique via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou par le CNED. A ce jour 6000 tablettes ont été distribués

Mais aussi :

En complément, le Département a mis en place une ligne téléphonique dédiée aux parents de collégiens qui rencontrent des problèmes informatiques. Un technicien répond à leurs interrogations relatives aux problèmes d'accès à l'ENT ou plus largement pour des conseils sur le numérique via le numéro suivant :

04 89 04 24 00 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

POUR LES FAMILLES

Pour les parents actifs qui se retrouvent sans mode de garde ou de scolarité pour leur(s) enfant(s) de moins de 10 ans et qui de ce fait doivent se tourner vers un mode de garde individuel pour continuer à travailler le Département a mis en place une aide financière.

Les personnes éligibles peuvent faire la demande en ligne à partir de la plateforme « mesdemarches06.fr ».

POUR LES PLUS FRAGILES



Un numéro vert
0805 016 666
(appel gratuit depuis un poste fixe)



monvoisin06aducoeur.fr



mesdemarches06.fr
pour vos démarches en ligne



Continuité du service public



Plus de 1000 agents mobilisés

Ouverture de la plateforme Mon voisin 06 à du cœur le 25 mars dernier aux seniors isolés et aux aidants niçois pour les soutenir et les accompagner dans cette période difficile :

- Faire les courses ou aller chercher des médicaments pour les personnes âgées isolées apportera une aide indispensable en complément des solidarités institutionnelles et garantira une continuité du lien dans cette période compliquée.
- Une écoute téléphonique bienveillante de la part des bénévoles inscrits sur la plateforme et certifiés par les services du Département sera accessible aux seniors, et ce afin de lutter contre la solitude et renforcer le lien social.
- Ce dispositif sera progressivement développé à l'échelle départementale.

Afin de garantir la continuité du service public social et médico-social, toutes les mesures d'accompagnement social (et notamment le paiement des allocations RSA, APA et PCH) sont maintenues. De nouvelles demandes peuvent être déposées de manière habituelle (dépôt en ligne sur www.mesdemarches06.fr, envoi par courrier).

Dans le respect des mesures annoncées, le Département s'engage pour accompagner le plus efficacement possible les Maralpins et en particulier les plus fragiles, durant cet épisode sans précédent.

Prioritairement, tout est mis en œuvre pour que les missions essentielles du Département soient pleinement assurées : accueil/ orientation, missions de protection de l'enfance, appui pour la mise à l'abri des personnes sans logement.

Toutes les Maisons des Solidarités Départementales (MSD) et Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département sont fermées à l'exception des 7 MSD et des 7 PMI dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA)..

L'accueil physique à la Maison Départementale des Personnes Handicapées est suspendu. Seuls les RDV téléphoniques sont maintenus.

L'accueil physique dans nos CEGIDD est suspendu également. Seuls les cas d'extrême nécessité pourront être pris en charge. L'accueil téléphonique est maintenu.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES PAGES DÉDIÉS DU SITE DU DÉPARTEMENT

<https://www.departement06.fr/covid19-mesures-du-departement>



ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



DEPARTEMENT06



@ALPESMARITIMES



DEPARTEMENT06

LE DÉPARTEMENT AU  DE VOTRE VIE !